



Vous voyagez à l'étranger ?

Une assurance voyage est primordiale pour vous couvrir en cas d'imprévu à l'étranger. Les frais médicaux à l'étranger sont souvent élevés et la Sécurité Sociale ne vous couvre pas partout et pas à hauteur des tarifs pratiqués à l'étranger.

Partez l'esprit tranquille avec une assurance voyage complète de haut niveau !

Mondassur vous propose une assurance adaptée à vos besoins avec un très bon rapport garanties-prix : **Travel Pass**.

- Remboursement des frais médicaux à **100% des frais réels, jusqu'à 500.000€**
- Remboursement des **frais dentaires d'urgence**
- **Paiement direct** en cas d'hospitalisation
- Plateforme d'**assistance médicale** disponible **24h/24 et 7 jours/7**
- **Assistance permanente à l'étranger** pour garantir votre sécurité médicale et juridique
- **Rapatriement** à votre domicile avec aide ménagère si nécessaire pour votre retour
- **Responsabilité civile** y compris de votre **location de vacances**
- Assurance **bagages**

Souscription en ligne sécurisée : www.mondassur.com

Nous contacter : Tél : 01 80 87 57 80 ou contact@mondassur.com

Le contrat Travel Pass : une assurance de haut niveau à l'étranger avec couverture de vos frais de santé, rapatriement, vol ou perte de bagages, responsabilité civile

• Nature du séjour	Tourisme & Loisirs
• Territorialité	Monde entier
• Durée maximale du séjour	90 jours
• Limite d'âge de l'assuré	85 ans
• Domicile de l'assuré	Union Européenne

Garanties

Plafonds & Montants

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER*

Hospitalisation	100% des frais réels, max 500.000 €
Soins médicaux (consultations, analyses, examens....etc.)	100% des frais réels, max 500.000 €
Frais dentaires d'urgence	100% des frais réels, jusqu'à 300 €

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance	Frais réels
Visite d'un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré	Frais de transport : frais réels
Prise en charge des frais de séjour du proche	50€ max par jour
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Frais de cercueil	Max par assuré : 2.300€
Retour anticipé des bénéficiaires en cas d'évènement imprévu	Frais réels

ASSISTANCE VOYAGE

Prise en charge d'une aide-ménagère en cas de rapatriement	20 heures max, si immobilisation > 48 heures
Frais d'un homme de loi	Max par assuré : 3.000€
Avance de la caution pénale	Max par assuré : 15.000€
Retard de vol régulier (> 2 heures) et non régulier (>4 heures)	Max par assuré : 100 € Max par famille : 400 €

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE ET VILLÉGIATURE

Dommages corporels et immatériels	4.500.000 €, franchise 75 €
Dommages matériels et immatériels	45.000 €, franchise 75 €

BAGAGES

Perte, vol ou destruction de bagages au cours du voyage et pendant le séjour	2.000 € par assuré, franchise 30 €
--	------------------------------------

*Paiement direct sans franchise en cas d'hospitalisation d'urgence sous réserve du remboursement par l'Assuré des sommes perçues des organismes sociaux. Remboursement des frais médicaux réglés par l'Assuré, franchise de 30 € pour les soins médicaux hors hospitalisation.

Tarifs (selon la durée du séjour par personne)

DUREE	1 à 7 Jours	8 à 14 Jours	15 à 21 Jours	22 à 31 Jours	32 à 60 Jours	61 à 90 Jours
TARIFS	30 €	45 €	55 €	68€	85 €	95 €

Souscription

Souscription par internet en transaction sécurisée avec délivrance immédiate d'un certificat d'adhésion sur : <http://www.mondassur.com>